



Le 28 avril 2021

**Par SDÉ et courriel**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211  
Télec. : (514) 289-2007

C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydroquebec.com](mailto:Cardinal.Joelle@hydroquebec.com)

**Objet : Révision du critère A-10 par le NPCC : Demande de retrait de certaines installations de transport du registre - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre référence: R-4120-2020 / Notre référence : R060647**

---

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2021-050 de la Régie, le Coordonnateur dépose le *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* (le « **Registre** »), au dossier mentionné en objet dans sa version française et anglaise, comme **pièces HQCF-5, documents 1 et 2.**

Le Coordonnateur dépose également le Registre en suivi de modifications aux pièces **HQCF-5, document 1.1 et 2.1.**

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**

JC/

p.j.